

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 02 décembre 2013 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy  
M. Paul Audet  
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy  
M. Gilles Deshaies  
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice-générale, secrétaire-trésorière est aussi présente.

**13-12-308 Ouverture de la session**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19H10.

Adoptée.

**13-12-309 Adoption de l'ordre du jour du 02 décembre 2013**

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

**13-12-310 Dispense de lecture du procès-verbal du 11 novembre 2013**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

**13-12-311 Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2013**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013

Adoptée.

**CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

**13-12-312 Déléguée: Comité des nouveaux arrivants**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Paul Audet  
et résolu unanimement de nommer la conseillère Mme Manon Roy à titre de déléguée de la Municipalité de Ste-Praxède pour le comité d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants dans le Secteur Sud.

Adoptée.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **13-12-313 Contribution "Bouées" Ass. Riverains**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que la municipalité contribue pour un montant de \$2,000.00 pour l'année 2013, pour les bouées posées et installées par l'Association des Riverains du Grand Lac St-François;

Au surplus il est convenu que la Municipalité de Ste-Praxède s'engage à une contribution de l'ordre de \$2,000.00 pour l'année 2014, pour ce service de bouées.

Adoptée.

### **13-12-314 Contribution 2014: Ensemencement**

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que les membres du conseil confirme sa participation financière de \$930.00 , en 2014, pour l'ensemencement au Grand Lac St-François.

Adoptée.

### **13-12-315 Demande de don: Centre d'entraide Région de Disraeli**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Manon Roy

et résolu unanimement d'accepter de participer financièrement au Centre d'entraide de la Région de Disraeli.

La contribution de la Municipalité de Ste-Praxède s'élève à \$250.00.

Adoptée

### **13-12-316 Demande de don : Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par M. Paul Audet

et résolu unanimement de refuser la demande de don adressé par Les Chevaliers de Colomb de Disraeli.

Adoptée.

### **13-12-317 Demande de don : Journée Trippante**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Jean-François Roy

et résolu unanimement de ne pas donner suite à la demande de don adressé par le comité organisateur de la Journée Trippante, pour l'édition 2014.

Adoptée.

### **13-12-318 Signature : entente-incendie avec Disraeli**

Il est proposé par M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'accepter la nouvelle offre de l'entente-incendie de la Ville de Disraeli, pour l'année 2014, laquelle s'élève à 51,715.00\$.

Aussi, le maire et la directrice-générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Ste-Praxède, ladite entente avec la Ville de Disraeli.

Adoptée.

### **13-12-319    Projet d'entente incendie avec Lambton**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
et résolu unanimement que le maire et la directrice-générale soit mandatée à fixer une rencontre avec les dirigeants de la Municipalité de Lambton pour voir la possibilité d'une éventuelle entente incendie pour une partie de notre territoire.

Adoptée.

### **13-12-320    Résolution: Réclamation subvention du député**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de \$9,000.00 conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée.

### **13-12-321    Virée chemin Marjobert "Arpentage et servitude"**

Attendu que la construction d'une virée sur le Chemin Marjobert est requise pour procéder au déneigement dudit chemin;

Attendu que M. Jean-François Roy autorise la Municipalité de Ste-Praxède à faire construire une virée sur sa propriété privée;

Attendu qu'il y a lieu d'enregistrer une servitude afin que la municipalité possède son droit d'utilisation de cette future virée de façon perpétuelle;

Attendu qu'il est nécessaire d'embaucher un arpenteur afin qu'il localise l'emplacement de la virée et du fait même nos limites de propriété, tant pour le Chemin Marjobert que pour le Chemin Giroux;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Paul Audet  
et résolu unanimement de mandater la firme d'arpenteur Ecce Terra pour procéder à la localisation de la servitude et des limites de nos propriétés et la description technique et les notaires Aubert & Morency pour préparer la servitude à intervenir avec la Municipalité;

Adoptée.

### **13-12-322 Participation au déneigement du Chemin des Roy**

Attendu que le Chemin des Roy est située en partie dans notre municipalité;

Attendu que ce chemin est propriété du Ministère de l'Environnement;

Attendu que depuis quelques années le Ministère et /ou le Parc National procédait au déneigement et que de notre côté nous procédions à du sablage, si requis, avec la Municipalité de Lambton;

Attendu que le Min. de l'Environnement a informé le Parc National de Frontenac qu'il ne procédait pas au déneigement cette année;

Attendu que la municipalité de Ste-Praxède compte 10 propriétés sur ce chemin;

Attendu que le Parc National de Frontenac nous propose de diviser la facture de déneigement pour la prochaine saison entre eux, la municipalité de Lambton et de transmettre 25% de la facture au Ministère de l'Environnement;

Attendu que la portion de la Municipalité de Ste-Praxède s'élèverait à un maximum estimé de 875\$ ;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Deshaies  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
et résolu unanimement que la municipalité de Ste-Praxède accepte de participer aux frais de déneigement du Chemin des Roy sous réserve que le MDDEFP , à titre de propriétaire, assume la responsabilité du déneigement 2013-2014;

Cette entente est valide pour la saison 2013-2014 et n'engage d'aucune façon les parties pour le futur.

Adoptée.

### **13-12-323 Paiement des comptes au 31 décembre 2013.**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gilles Deshaies

Et résolu unanimement que le maire et la directrice-générale sont autorisés à payer les comptes payables de la municipalité au 31 décembre 2013.

Adoptée.

### **13-12-324 Avis de motion : Règlement de taxation 2014**

Mme Manon Roy, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 209-2013 décrétant le taux de taxation 2014 sera adopté.

Adoptée.

### **13-12-325 Avis : Séance spéciale portant sur le budget 2014**

Il est proposé M. Gilles Deshaies

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement de confirmer qu'une séance spéciale portant exclusivement sur le budget et l'adoption du règlement de taxation 2014, aura lieu le 12 décembre 2013, à 18H30.

Les élus confirment par la présente, la réception de cet avis de convocation.

Adoptée

### **13-12-326      Résolution : Calendrier des séances ordinaires 2014.**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le conseil municipal décrète l'horaire suivant pour les séances ordinaires de l'année 2014 :

13 janvier 2014	à 19H00	Deuxième lundi du mois
03 février 2014	à 19H00	Premier lundi du mois
03 mars 2014	à 19H00	Premier lundi du mois
07 avril 2014	à 19H00	Premier lundi du mois
05 mai 2014	à 19H00	Premier lundi du mois
02 juin 2014	à 19H00	Premier lundi du mois
07 juillet 2014	à 19H00	Premier lundi du mois
11 août 2014	à 19H00	Deuxième lundi du mois
02 septembre 2014	à 19H00	Premier mardi du mois
06 octobre 2014	à 19H00	Premier lundi du mois
03 novembre 2014	à 19H00	Premier lundi du mois
01 décembre 2014	à 19H00	Premier lundi du mois

Un avis mentionnant ces dates et ces heures sera affiché aux endroits habituels, tel que prévu par la loi.

Le calendrier peut être modifié par résolution du conseil en cours d'année. Les dates modifiées devront être publiées.

Adoptée.

### **13-12-327      Fermeture du bureau municipal «période des fêtes»**

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement de confirmer que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, du 23 décembre 2013 au 6 janvier 2014.

Adoptée.

### **13-12-328      Demande subvention: Emplois d'été Canada**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement que la directrice-générale soit autorisée à déposer une demande de subvention au programme d'emploi d'été Canada, pour l'embauche de deux patrouilleurs nautiques pour la saison estivale 2014.

Adoptée.

### **13-12-329 Paiement des comptes au 02 décembre 2013**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés au 02 décembre, laquelle s'élève à \$44,312.19.

Adoptée.

---

Josée Vachon, sec.trés, dir-gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

### **Questions des élus et employés**

M. le maire informe les élus que les décisions prises concernant les salaires pour l'année 2014, doivent être entérinés par résolution.

### **13-12-330 Salaires 2014**

Il est proposé par Mme Lise Gosselin  
Appuyé par M. Paul Audet  
et résolu majoritairement que le salaire et l'allocation des élus municipaux soient majorés de 10% à compter du 1er janvier 2014. Le maire sera payé en douze versements égaux, les conseillers en deux versements soit en mai et octobre, sauf le conseiller M. Lapointe qui souhaite être payé une fois l'an, à l'automne.

Le salaire horaire des employés se détaille comme suit à compter du 1er janvier 2014: Josée Vachon: 24,50\$, Guy Fournier :19,50\$, Lisette Lacroix:16,50\$, Richard Bellavance: 15,30\$, Gilles Jacques: 12,25\$, Suzanne Bissonnette: 11,75\$.

Il est convenu que les salaires des employés sera majoré automatiquement d'année en année, selon le coût de la vie, jusqu'à un maximum de 2%.

Adoptée.

### **Questions des personnes présentes**

### **13-12-331 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20:15 heures

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière